

## ACCOMPAGNEMENT DE PROJET CULTUREL ET ARTISTIQUE

### PUBLIC

La formation s'adresse aux porteurs de projet du secteur artistique ou culturel (notamment spectacle vivant et arts plastiques). Il s'agit d'une action de niveau IV. Elle s'adresse aux demandeurs d'emploi, sans distinction d'âge, inscrits à Pôle Emploi en catégorie 1, 2 ou 3 et domiciliés en région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Les candidats ne doivent pas sortir d'une formation initiale depuis moins d'un an.

### OBJECTIFS

- Accompagner les porteurs de projet des domaines culturels et artistiques dans le développement et la viabilisation de leur activité
- La méthodologie mise en œuvre utilise les outils du marketing de la culture : analyse stratégique et opérationnelle de l'activité.

### PROGRAMME INDICATIF DE LA FORMATION

La formation s'organise autour d'un cursus de marketing des arts et de la culture :

- État des lieux des projets
- Environnement culturel des projets
- Environnement juridique et social
- Communication avec la presse
- Communication WEB
- Partenaires financiers
- Gestion et budget de l'activité
- Accompagnement dans les démarches professionnelles
- Stage de 2 semaines

### EQUIPE PEDAGOGIQUE

Le responsable pédagogique de cette formation est Bernard AMADE, coordonnateur de l'Unité Culture.

L'équipe pédagogique est, en outre, composée de professionnels de la culture en activité, reconnus pour leur connaissance du terrain et leur expérience de formateur.

*Présentation par ordre alphabétique :*

**Bernard AMADE :** Coordonnateur et formateur à l'Unité Culture. Maître en droit public et diplômé d'études supérieures spécialisées en droit du travail et des ressources humaines. A été gérant d'entreprises de publicité, d'audiovisuel et d'une salle de spectacle (Salle FMR - Toulouse).

**Pascal CABERO** : Formateur et conseiller à l'Unité Culture. Musicien professionnel, auteur, écrivain, il est spécialisé du droit d'auteur et de l'environnement juridique et social du spectacle vivant.

**Jérôme DHAUYRE** : Formateur, spécialiste du marketing et de l'action commerciale.

**Cendrine KREMPP** : Consultante en biens et services culturels. Formatrice intervenantes notamment pour l'AMAC (Nantes), le BBB (Toulouse), Toulouse Business School, l'Université Toulouse Jean Jaurès (CIAM, la Fabrique) et à l'Université AES Montpellier.

**Aurélia LEFAOU** : Chargée de communication et de relation avec la presse.

**Daniel MADRID** : Formateur et consultant dans le domaine de la diffusion du spectacle vivant hors musiques actuelles. Chargé de diffusion et de production pour le réseau FNTAV et le festival Marionnettissimo.

**Philippe PITET** : Plasticien, vidéaste, créateur sonore et formateur spécialisé en outils de création numérique et dans le domaine du web.

**Marc TISON** : Formateur et consultant à l'Unité Culture. Directeur artistique, management d'artistes, ancien directeur du Grand Mix (Tourcoing) et du Bolegason (Castres); il effectue diverses missions de formation et de conseil pour, entre autres, la Fédération des festivals de chansons francophones, le DLA, l'Université Champollion (Albi), le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz.

En complément, plusieurs rencontres professionnelles ponctuent la formation afin que les participants puissent échanger avec des professionnels expérimentés. Ceux-ci seront choisis en fonction de la composition du groupe de participants et des secteurs artistiques dans lesquels ils évoluent.

## EVALUATION DES ACQUIS ET VALIDATION DU CURSUS

Le contrôle des acquis est réalisé auprès des participants tout au long de la formation, lors d'entretiens individuels avec les différents formateurs qui permettent d'affiner le business plan et en fin de cursus auprès d'un jury composé de professionnels et de représentants d'institutions.

Un suivi est réalisé dans un délai de 6 mois pour évaluer la mise en œuvre du projet.

Une attestation de formation professionnelle « Accompagnement de projet culturel et artistique » est délivrée aux participants ayant suivi l'intégralité de la formation.

## FINANCEMENT, EFFECTIF, DUREE ET LIEU

L'effectif est limité à 16 places par session dont 8 rémunérées, cette action se déroule en temps plein continu (425 heures en centre et 105 heures en entreprise).

La formation se déroulera du 23 février au 16 Juin 2018.

Les frais pédagogiques sont pris en charge par la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée pour les demandeurs d'emploi.

## CONTACT

Renseignements sur les démarches administratives et rendez-vous formateurs au 05 61 43 23 03 ou [a.prugnieres-moussarie@ucrm.fr](mailto:a.prugnieres-moussarie@ucrm.fr).

Siège

 28 rue de l'Aiguette, 31100 Toulouse

 05 62 14 95 00  05 62 14 95 95

 [accueil@ucrm.fr](mailto:accueil@ucrm.fr)